

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-234

**ARRETE**

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-21,  
Vu l'arrêté préfectoral du 4 Juillet 2002 relatif aux horaires de fermeture des débits de boissons,  
Vu l'arrêté communal n°99-67 du 12-10-1999,  
Vu notre lettre recommandée en date 30 septembre 2023 ne renouvelant pas l'installation de la friterie LEFILS pour la durée de 3 ans mais pour une durée ferme de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Xavier LEFILS, domicilié 17, rue Van Gogh à WORMHOUT, est autorisé à maintenir sa friterie, Place du Général de Gaulle, **pour une durée de 3 mois, du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 janvier 2024.**

Cette friterie sera déplaçable et non fixée au sol. En cas de travaux sur la Place du Général de Gaulle, l'emplacement pourra être modifié moyennant un préavis de 8 jours.

L'autorisation peut être dénoncée moyennant un préavis d'un mois avant la date d'échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception. L'autorisation n'est transmissible à aucun tiers.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté abroge celui du 12 octobre 1999.

**ARTICLE 3 :** Monsieur Xavier LEFILS s'acquittera du droit de place dont le tarif est fixé par délibération du Conseil Municipal.

**ARTICLE 4 :** Monsieur Xavier LEFILS devra respecter les réglementations en vigueur s'appliquant à son activité et notamment celle relative à l'hygiène, à l'exercice du commerce, à la vente de boissons, au bruit. L'autorisation pourra lui être retirée en cas de manquement à la réglementation visée ci-dessus, ainsi qu'en cas de non respect de la sécurité, de la tranquillité publique et de l'intégrité du domaine public.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié en mairie et transmis à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT qui sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à WORMHOUT, le 24 octobre 2023

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 24/10/2023

Le Maire,  
David CALCOEN

